

Charte éditoriale du site www.cdbf.ch

Commentaires

Les commentaires sont de brefs textes d'auteur(s) qui présentent un document intéressant – décision judiciaire ou administrative, projet ou acte normatif, circulaire de la FINMA, rapport, etc. – et le point de vue du commentateur.

Les commentaires ne sont pas des articles de doctrine. Ils sont publiés à bref délai – dans les 15 jours suivant la publication du document – et fournissent un premier aperçu, une première opinion. Leur taille est strictement limitée : max. 5'000 caractères, espaces non compris. Comme dans un article de la meilleure presse, le premier paragraphe devrait résumer l'information essentielle et les suivants la développer et la commenter.

La pertinence, la synthèse et la concision sont les qualités principales des commentaires. L'exhaustivité est impossible, et la brièveté est une véritable valeur ajoutée pour le lecteur. L'énumération est à éviter. Le/la webmaster veille à ce que les commentaires correspondent à la charte éditoriale. Les titre et surtitre sont de sa compétence.

Repérages

Les repérages signalent un document ou une information pertinente le plus rapidement possible, typiquement dans les 24h suivant la parution. Le renvoi (lien) vers un site internet ou le document pdf est assorti d'un bref descriptif de l'auteur du repérage (max. 300 caractères).

Tout lecteur du site peut proposer un repérage. La proposition se fait directement sur le site, via l'onglet « Proposer un repérage ». La publication est sujette à l'approbation du/de la webmaster.

Agenda

L'agenda indique les conférences organisées par le Centre ainsi que celles lors desquelles intervient un enseignant ou un chercheur du Centre. Ces derniers informent le/la webmaster en temps utile des conférences auxquelles ils participent.

Luc Thévenoz
luc.thevenoz@unige.ch

Fabianne de Vos Burchart
webmaster@cdbf.ch

Genève, le 24 septembre 2013